

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 8 novembre 2012, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Riad CHERIF, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS :

Mireille ROUVIERE, Nathalie FAURE, Pascal MARION-BOURGEAT, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER à Yannis AL MAHDI, Véronique SCHMITT à Daniel GOUX, Willy PLAZZI à Isabelle CHANVILLARD, Marie LORIAU à Nouredine MESBAHI, Céline ANDRIEU à Corinne DUBOS, Christine MORALES à Evelyne FONTAINE, Zeina KHAIR-LAFOND à Gilles GASCON, Yolande LOBA à Catherine LAVAL, Marguerite JEGER à Gilbert VEYRON, Eric FROMAIN à Marie-Claire FISCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012.

Communication n° 12.135 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'octobre 2012)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois d'octobre 2012.

Délibération n° 12.136 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Exercice 2012 - Décision modificative n° 3

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 3 du budget de la Ville (budget principal).

= Arrivée de Madame Rouvière à 19 heures 10 =

Délibération n° 12.137 : URBANISME : ZAC du Triangle - Cession de huit lots de la copropriété Les Alpes situés rue Juliette Récamier sur une partie de la parcelle DH 124

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à l'OPAC du Rhône des huit lots de la copropriété Les Alpes n° 1065 à 1072 situés rue Juliette Récamier sur une partie de la parcelle DH 124, au prix de 5.000 € par lot, soit 40.000 € au total ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette vente, soit 40.000 € sera imputée à l'article 775.

= Arrivée de Madame Faure à 19 heures 30 =

Délibération n° 12.138 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 2 rue George Sand (3ème étage gauche)

A la majorité (par 33 voix pour et 7 voix contre), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de l'appartement de type 4 sis 2 rue George Sand (3ème étage gauche), au prix de 100.000 € compatible avec l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 100.000 € et aux frais de notaire, estimés à 3.000 € seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 12.139 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 2 rue George Sand (2ème étage droit)

A la majorité (par 33 voix pour et 7 voix contre), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de l'appartement de type 4 sis 2 rue George Sand (2ème étage droit), au prix de 82.000 € conforme à l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 82.000 € et aux frais de notaire, estimés à 2.500 € seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 12.140 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur Centre

A l'unanimité, le Conseil Municipal RENOMME l'actuelle allée du Vert Pré « *allée Etienne Clémentel* ».

Délibération n° 12.141 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination d'un prolongement de voie - Secteur du Lortaret

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME l'ensemble de la voie desservant le parc Atiland « *rue de Lombardie* ».

Délibération n° 12.142 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Constitution de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique - Prise de participation de la Commune - Désignation de ses représentants

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD à la prise de participation par la Commune au capital de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique à créer, dont les caractéristiques ont été présentées et dont le projet de statuts et de pacte d'actionnaires sont joints au dossier de séance ; APPROUVE le projet de statuts et de pacte d'actionnaires de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique ; SOUSCRIT une prise de participation au capital de ladite société de 41.000 euros et INSCRIT la somme correspondante au budget 2012 ; après avoir décidé de ne pas procéder par vote au scrutin secret, DESIGNER Madame le Maire comme représentante de la Ville auprès de l'assemblée générale constitutive de la société et la DOTE de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts, DESIGNER Madame Corinne Dubos comme représentante de la Ville d'une part, au sein de l'assemblée spéciale de la société, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment, si elle n'est pas désignée administrateur représentant cette assemblée, un poste de censeur, et d'autre part, auprès des assemblées générales de la société, et la DOTE de tous pouvoirs à cet effet ; DOTE Madame le Maire, en ce qui la concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération n° 12.143 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Accompagnement aux changements de comportements - Accueil d'une équipe de volontaires en service civique sur le quartier Garibaldi

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de mettre à disposition des habitants du quartier Garibaldi, à titre expérimental, des outils adaptés au changement de comportement en matière de développement durable, AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de partenariat et d'intermédiation avec l'association Unis-Cité ; AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec Alliage Habitat ; ACCORDE une subvention exceptionnelle de 5.000 € à l'association Unis-Cité ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 12.144 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Conception d'un outil pédagogique pour accompagner la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat - Convention de partenariat avec la F.E.R.S.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fondation Entreprise et Réussite Scolaire pour la conception d'un outil pédagogique destiné à accompagner la révision du PLU-H ; ACCORDE une subvention exceptionnelle de 15.000 € à cette fondation pour lui permettre de mener à bien cette mission ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 12.145 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Rénovation du centre nautique Pierre Mendès-France - Centrale photovoltaïque - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIGERLy

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIGERLy pour l'installation et l'exploitation d'une centrale de production électrique d'origine photovoltaïque sur le centre nautique Pierre Mendès-France ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les recettes relatives à la redevance de 106.186,00 € HT seront imputées à l'article 2315 ; DIT que la subvention d'équilibre de 86.500,00 € HT sera imputée à l'article 2041512 ; AUTORISE Madame le Maire à réajuster le montant de la redevance en fonction des résultats d'exploitation.

Délibération n° 12.146 : EMPLOI ET INSERTION : Couverture sociale des stagiaires en chantier permanent d'insertion - Convention de formation avec la Région Rhône-Alpes

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de permettre le maintien de la couverture sociale des stagiaires en chantier permanent d'insertion, AUTORISE Madame le Maire à déclarer la Ville comme organisme de formation auprès de la Préfecture pour l'action intitulée « Chantiers Permanents d'Insertion » ; l'AUTORISE à signer avec le Conseil régional Rhône-Alpes la convention de formation afférente ainsi que son annexe qui en donne le programme détaillé.

Délibération n° 12.147 : EMPLOI ET INSERTION : Convention de partenariat pour l'extension des chantiers permanents d'insertion à la Ville de Mions - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Ville de Mions une nouvelle convention pour l'extension des chantiers permanents d'insertion, convention qui sera reconduite annuellement par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Délibération n° 12.148 : EDUCATION : Participation financière de l'État au titre du Contrat éducatif local 2012-2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORTE l'ensemble des dispositions financières adoptées par le comité départemental du Contrat éducatif local pour l'année scolaire 2012-2013 ; AUTORISE Madame le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 6.950 €; DIT que cette somme sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 12.149 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au lycée Condorcet pour l'organisation d'un voyage pédagogique à Boston (Etats-Unis)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au lycée Condorcet une subvention de 460 € pour l'organisation d'un voyage à Boston (États-Unis) d'élèves de terminale de la section « anglais européen » ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 12.150 : EDUCATION : Octroi de subventions au collège Boris Vian pour l'organisation de deux voyages pédagogiques (Italie et Espagne)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au collège Boris Vian deux subventions de 980 € chacune : l'une pour l'organisation d'un voyage en Italie au profit de 49 élèves latinistes de classes de 3^e, 4^e et 5^e, l'autre pour l'organisation d'un voyage en Espagne au profit de 49 élèves de classe de 3^e; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 12.151 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au collège Gérard Philipe pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Grande-Bretagne

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au collège Gérard Philipe une subvention de 980 € pour l'organisation d'un voyage en Grande-Bretagne au profit de 49 élèves des classes de 5^e bilingue et 4^e européenne anglais ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 12.152 : JEUNESSE ET ENFANCE : Conventions d'objectifs et de moyens avec le centre socio-culturel La Carnière, le centre socio-culturel L'Olivier, le centre social Louis Braille, la M.J.C. Jean Cocteau et la Fédération des M.J.C. en Rhône-Alpes - Avenants de prolongation

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013, la date d'échéance des conventions qui lient la Ville de Saint-Priest à l'ensemble des centres sociaux, à la M.J.C. Jean Cocteau et à la Fédération des M.J.C. en Rhône-Alpes ; AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants afférents.

Délibération n° 12.153 : AFFAIRES DIVERSES : Approbation du protocole de partenariat GRECO (gestion des réclamations et des demandes d'informations sur le territoire communautaire) entre la Commune et le Grand Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le protocole de partenariat de la gestion des réclamations communautaires « GRECO » entre la Commune et le Grand Lyon ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit protocole et tous les actes y afférents.

La séance est levée à vingt heures.

**Le Maire,
Martine DAVID**